

Factsheet général

Enquête sur les besoins et la satisfaction en matière de justice (eJNS) Niger 2024





Factsheet général

Enquête sur les besoins et la satisfaction en matière de justice (eJNS) Niger 2024

*Cette étude a été financée par
l'Ambassade du Royaume des
Pays-Bas au Niger, en partenariat
étroit avec le Ministère de la
Justice du Niger et le soutien
technique du LASDEL.*



Lancement du programme « Innovation de la Justice au Niger »

Introduction

Les données sont au cœur du travail de l'Institut de La Haye pour l'Innovation de la Justice (Hiil), qui cherche à renforcer la justice axée sur les personnes grâce à des programmes fondés sur des données probantes. Le Niger est un parfait exemple de cet engagement. Hiil a lancé deux enquêtes sur les besoins et la satisfaction en matière de justice (JNS) au Niger : une JNS longue pour la population générale en 2022 et une eJNS abrégée pour la population générale en 2023. En 2024, nous avons mené une deuxième eJNS abrégée à plus de 3000 Nigériens afin de continuer à cartographier leurs besoins et leurs parcours de justice.

L'enquête eJNS recueille les expériences quotidiennes des Nigériens en matière de justice, ainsi que leurs problèmes juridiques. En écoutant les justiciables, nous pouvons connaître les problèmes les plus courants auxquels ils sont confrontés et ceux qui ont le plus d'impact ; nous pouvons cartographier les sources d'aide auxquelles ils s'adressent le plus et leurs interventions ; et nous pouvons comprendre ce qui mène à la résolution des problèmes et ce qui n'y

mène pas. Les données nous montrent ce que les Nigériens font pour obtenir justice, mais aussi ce dont ils ont besoin lorsqu'ils cherchent à obtenir justice.

L'enquête suit un parcours judiciaire typique. Elle commence par présenter aux personnes une liste de plus de 100 problèmes de justice et leur demande de signaler les problèmes qu'elles ont rencontrés au cours des 12 derniers mois. Ensuite, une série de questions sur la gravité et la résolution des problèmes est posée. Après la caractérisation du problème de justice, les répondants sont interrogés sur ce qu'ils ont fait pour résoudre leurs problèmes, en présentant une liste de sources d'aide allant de la négociation directe aux institutions publiques et aux acteurs communaux. Enfin, nous mettons l'accent sur les interventions de ces sources d'aide et sur leur utilité perçue.

La fiche suivante présente les principaux résultats de l'eJNS 2024 et sert de point de départ à une série de fiches de données axées sur des problèmes juridiques spécifiques et des sources d'aide au Niger.

Définition des concepts

Justice axée sur la personne :

la justice axée sur la personne (JAP ou PCJ en anglais) place les personnes et les résultats qu'elles souhaitent au centre des préoccupations des systèmes de justice, plutôt que des institutions. Elle envisage un système de justice qui fonctionne bien et qui offre des services de justice rapides et efficaces fondés sur la pluralité des besoins et des expériences de toutes les personnes qu'elle sert.

La justice axée sur les personnes contribue à résoudre ou prévenir les problèmes de justice, empêche les injustices de se produire et utilise les systèmes de justice formels et informels pour créer des opportunités permettant aux citoyens de participer pleinement à leur économie et à leur société.

Problème de justice :

également appelés problèmes juridiques, sont des conflits, des litiges et des situations quotidiennes auxquels les justiciables sont confrontés et qui peuvent être résolus par une action en justice, c'est-à-dire il existe un cadre légal, en droit formel moderne ou en droit coutumier, qui permet la résolution des problèmes. Indépendamment de cela, une autre personne, organisation ou institution en dehors de l'état peut être tenue responsable de la résolution du problème.

Les problèmes de justice demeurent tels, que des personnes prennent des mesures ou non, ou que le problème soit résolu ou non.

Source d'aide :

une voie que les personnes peuvent emprunter pour résoudre leurs problèmes de justice. Elle comprend des acteurs formels et informels, ainsi que la négociation directe avec l'autre partie au conflit.

Ecart de justice :

la différence entre les solutions de justice dont les justiciables ont besoin et les solutions qu'ils reçoivent. Ce sont les problèmes qui n'ont pas été résolus, les problèmes en cours de résolution et les problèmes résolus de manière perçue comme injuste.



Résultats principaux

Problèmes de justice au Niger

Les problèmes de justice sont courants pour les Nigériens et leur prévalence semble augmenter. En 2022, l'enquête sur les besoins et la satisfaction en matière de justice a révélé que 34% des personnes avaient eu au moins un problème juridique au cours des quatre années précédentes. En 2023, l'eJNS montre que 56 % des personnes ont eu un problème de justice au cours des 12 derniers mois. En 2024, l'enquête indique que 61% des personnes ont été confrontées à un problème de justice au cours de l'année précédente.

L'augmentation des problèmes de justice peut être considérée comme une tendance négative et peut indiquer des phénomènes tels que la détérioration de la sécurité. Elle peut également être liée à de « petits » problèmes qui ont tendance à ne pas être signalés, à ne pas trouver de solutions à temps et à se transformer en problèmes juridiques à part entière, susceptibles d'être signalés en raison des conséquences qu'ils entraînent.

Mais cette augmentation ne devrait pas être inquiétante en soi. L'augmentation considérable de la prévalence des problèmes de justice (près de 30 points de pourcentage en deux ans) ne peut s'expliquer exclusivement par une détérioration des conditions sociales, étant donné qu'il n'y a pas eu de bouleversement majeur des conditions de vie au cours de cette période. D'autres explications sont possibles.

Par exemple, une déclaration plus élevée de problèmes juridiques peut signifier une amélioration de la « culture juridique » des Nigériens, qui leur permet de mieux reconnaître certaines situations comme des problèmes de justice et de les signaler. En effet, lors de la session de triangulation des données, les participants ont souligné que la population nigérienne est de plus en plus instruite. Donc à l'avenir il faut s'attendre à ce que les citoyens aient de plus en plus recours à la justice pour régler leurs problèmes. Le défi consiste à faire en sorte que l'offre de justice réponde à cette demande.



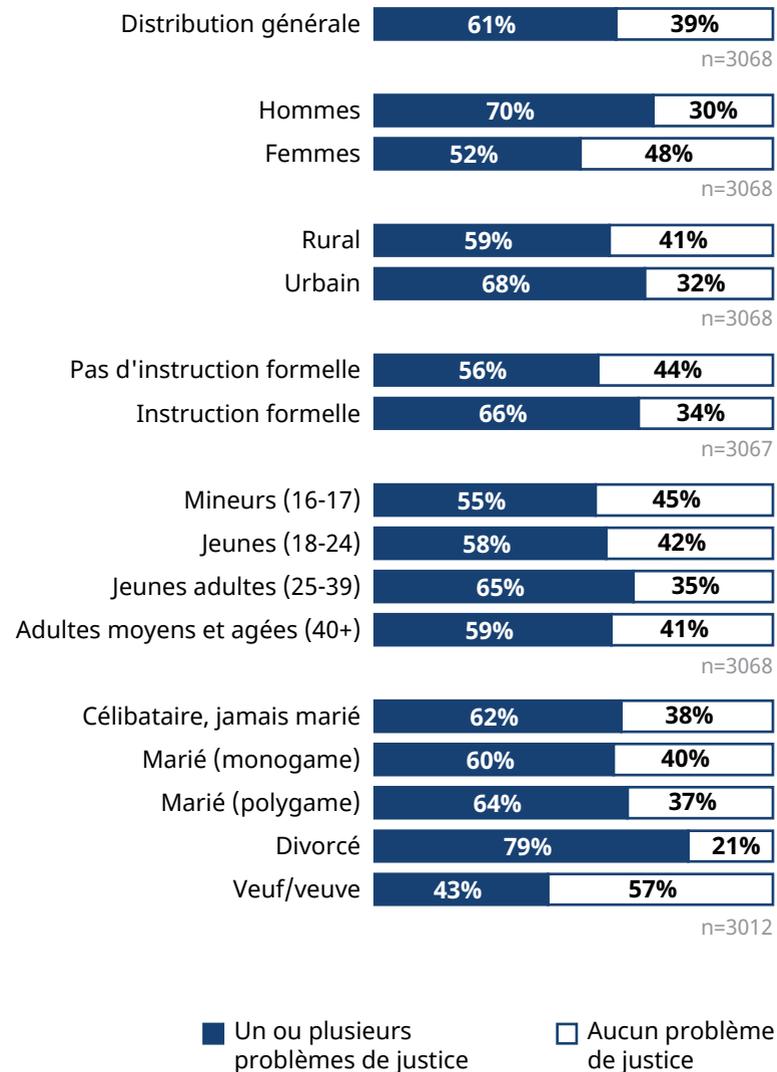
Une autre explication pourrait être que les populations ont plus de facilité à se souvenir et à signaler des problèmes de justice plus récents, ce qui fait que les questions portant sur une période plus courte (2023 et 2024) ont une prévalence plus élevée que la question portant sur une période de quatre ans (2022).

Enfin, la JNS peut être considérée comme une intervention en soi, ce qui signifie qu'à chaque fois qu'elle est appliquée, les enquêteurs comprennent mieux la logique du

questionnaire et la manière de guider les répondants à travers l'enquête, ce qui permet aux personnes de signaler plus facilement leurs problèmes de justice.

Ce qui est clair, c'est que les Nigériens rencontrent des problèmes de justice dans leur vie quotidienne, et que la prévalence à laquelle ils peuvent les rencontrer varie en fonction du groupe de population auquel ils appartiennent. Le graphique suivant illustre ces différences démographiques.

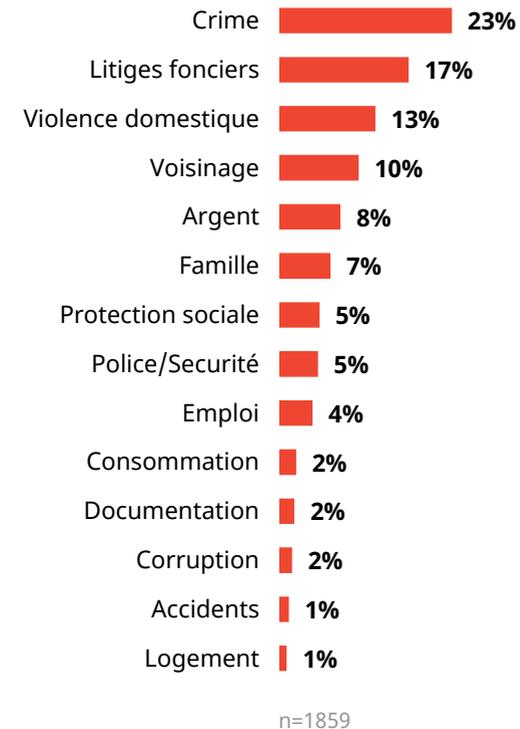
PRÉVALENCE DES PROBLÈMES DE JUSTICE AU NIGER ejNS 2024



La prévalence des problèmes n'est que le début du diagnostic de la justice. Nous allons maintenant nous concentrer sur les types de problèmes auxquels les justiciables sont confrontés. Parmi les problèmes de justice les plus graves¹, le crime/délit est la catégorie la plus courante. Elle est suivie par les conflits fonciers et la

violence domestique. Il est intéressant de noter que les problèmes de violence domestique sont passés de la huitième catégorie la plus fréquente parmi les problèmes les plus graves en 2022, à la troisième catégorie en 2024. Cela pourrait être le signe d'un changement d'attitude à l'égard de la dénonciation de ces problèmes

PROBLÈMES DE JUSTICE LES PLUS GRAVES



¹ Les personnes pouvaient signaler plus d'un problème de justice, mais on leur a également demandé lequel des problèmes signalés était le plus grave pour elles.

Prise d'action

Lorsqu'il s'agit d'essayer de résoudre leurs problèmes les plus graves, les Nigériens prennent des mesures à un taux élevé. **73% des personnes ayant des problèmes de justice ont parlé à l'autre partie ou se sont adressées à un tiers pour tenter de résoudre leurs problèmes.** Les taux d'action dans les enquêtes de 2022 et 2023 se situent également autour du 70%, ce qui implique que, quelle que soit la prévalence du problème, l'action est ancrée dans les attitudes des Nigériens lorsqu'ils sont confrontés à un problème de justice.

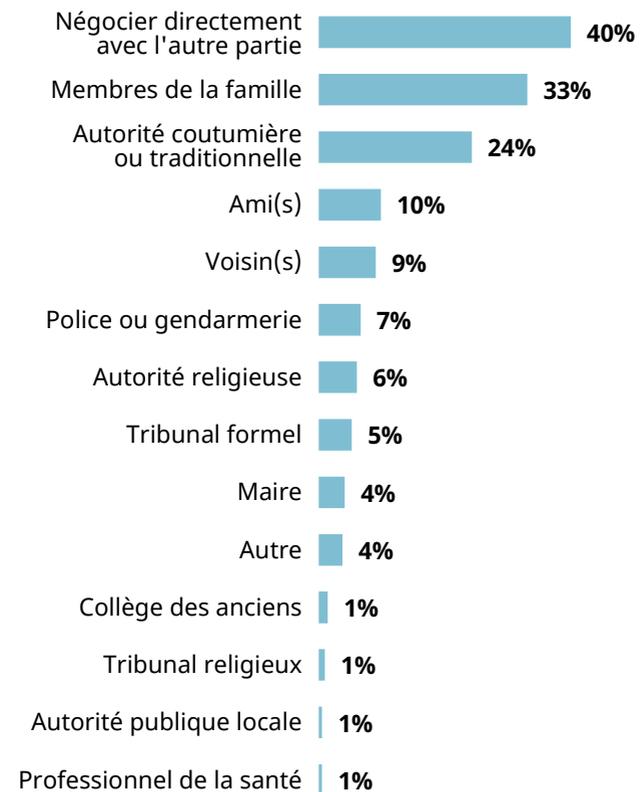
Il existe des différences démographiques dans le taux d'action. Les habitants des zones rurales agissent davantage (75 %) que ceux des zones urbaines (66 %). Tandis que les divorcés, les polygames et les célibataires sont plus nombreux à prendre des mesures que les personnes ayant un autre état civil - une tendance probablement liée au fait que ces groupes ont également une prévalence de problèmes plus élevée.

Toutefois, il existe encore des obstacles à la prise de mesures. 29 % des personnes qui n'ont pas pris de mesures pour résoudre leur problème de justice ont indiqué qu'elles ne savaient pas quoi faire, tandis que 27 % ont déclaré qu'elles ne s'attendaient pas à un résultat positif. Cela signifie qu'il est encore nécessaire d'améliorer l'information sur les services de justice et de renforcer la confiance dans la capacité des acteurs de la justice à produire des résultats équitables.

En ce qui concerne les sources d'aide spécifiques, les Nigériens semblent privilégier les acteurs proches et communautaires : les cinq sources d'aide les plus utilisées au Niger sont

des acteurs non étatiques. De leur côté, les acteurs étatiques sont moins consultés : la police étant la source d'aide de l'État la plus consultée, suivie par les tribunaux formels.

SOURCES D'AIDE LES PLUS COURANTES Seulement les réponses avec plus de 1%



Lors de notre session de triangulation des données, nous avons demandé aux experts et aux praticiens de la justice de regrouper les 27 sources d'aide présentées aux répondants en catégories plus larges. Ce regroupement est illustré dans le graphique ci-dessous et renforce la tendance selon laquelle les voies de résolution non étatiques sont privilégiées par les Nigériens.

SOURCES D'AIDE GROUPEES



Photo: © buraktumler / Shutterstock.com

Cela représente une opportunité pour le système de justice nigérien. La justice informelle, qui comprend les autorités traditionnelles et religieuses ainsi que les relations personnelles, est courante et bénéficie de la faveur des citoyens, ce qui signifie qu'elle peut devenir une source de justice opportune et efficace, si elle ne l'est pas déjà. Les acteurs de la justice formelle devraient réfléchir aux moyens d'intégrer les acteurs informels dans le processus de justice. Pour ce faire, il est possible de conférer un statut juridique complet aux décisions de la justice traditionnelle et coutumière afin de les rendre plus compatibles avec celles de la justice moderne, d'améliorer les compétences des personnes en matière de résolution de problèmes afin de faciliter les négociations bilatérales, ou de renforcer d'autres mécanismes de justice informelle tels que la médiation et la conciliation par des institutions spécialisées.

Résolution des problèmes de justice

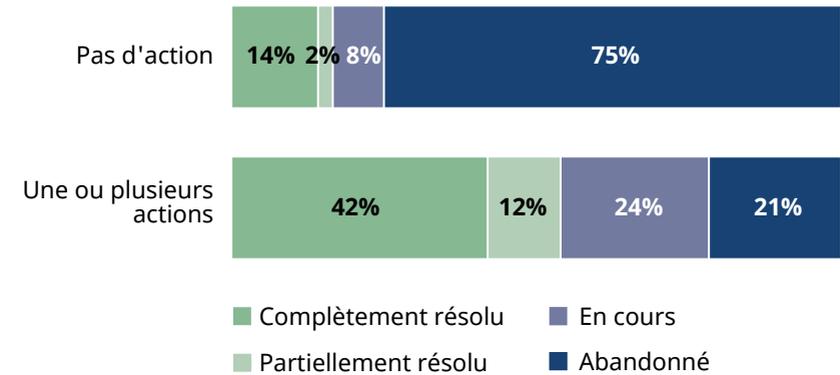
Les problèmes de justice sont fréquents, mais leur résolution ne l'est pas. **Plus de la moitié des problèmes de justice au Niger restent non résolus**, 20% d'entre eux sont en attente d'une solution et 36% sont complètement abandonnés. Cette répartition de l'état de résolution est conforme à la tendance des enquêtes de 2022 et 2023, dans lesquelles seulement environ la moitié des problèmes sont résolus.

Les résultats sont en quelque sorte prévisibles, puisque les problèmes de crime/délit sont la catégorie la plus courante et qu'il s'agit également de la catégorie où le taux de prise d'action est le plus faible et où les problèmes abandonnés sont les plus nombreux. Cependant, il est clair que l'écart de justice au Niger est encore important. Surtout si l'on considère que la prévalence des problèmes a augmenté. Bien qu'une augmentation des problèmes de justice ne soit pas négative en soi, si la résolution de ces problèmes n'augmente pas également, l'écart de la justice devient plus visible. La justice est confrontée à un défi non pas lorsqu'il y a plus de problèmes de justice, mais lorsque ces problèmes de justice ne trouvent pas les solutions nécessaires.

Mais un élément à souligner est que le fait de prendre des mesures semble avoir un effet positif sur la résolution. Plus de la moitié des problèmes, appartenant à des personnes ayant pris des mesures, sont résolus, complètement ou partiellement. Mais ce qui est peut-être plus important encore, c'est que ceux qui ont parlé à l'autre partie ou fait appel à un tiers ont moins de problèmes abandonnés que ceux qui n'ont rien fait.



ÉTAT DE LA RÉOLUTION PAR PRISE D'ACTION



Il convient également de noter que 72 % des cas de résolution sont jugés équitables. Les solutions sont considérées comme équitables quelle que soit la source d'aide engagée pour les atteindre. Cela signifie que les parcours de justice au Niger sont capables d'aboutir à des résultats positifs pour les justiciables. Le problème est de parvenir à de telles solutions. Un bon point de départ pour améliorer le taux de résolution consiste à identifier les problèmes pour lesquels les taux sont faibles, comme la criminalité, et à concevoir des parcours de justice qui peuvent contribuer à les

augmenter, comme la simplification du processus de dénoncer ou la réduction de la dépendance à l'égard de la justice moderne pour poursuivre la criminalité.

Parallèlement, il convient de s'attacher à augmenter le nombre de personnes qui prennent des mesures pour résoudre leurs problèmes et le nombre de personnes qui s'adressent à des sources d'aide sous-utilisées, comme les médiateurs et les autorités publiques locales, qui peuvent aider à gérer la demande des sources les plus sollicitées.

La voie à suivre

Les données ne concernent pas seulement les diagnostics. Nous nous sommes focalisés sur les problèmes de la vie quotidienne des populations et sur ce qu'elles font pour y remédier, mais le moment est venu de transformer les données en actions. C'est dans cette optique que Hiil a organisé trois enquêtes sur les besoins et la satisfaction en matière de justice. Les données de ces enquêtes sont utilisées pour concevoir et mettre en œuvre le Programme pour l'Innovation de la Justice au Niger. En effet, les données sont utilisées pour guider l'élaboration des lignes directrices sur la prévention et la résolution des conflits fonciers et l'accès des femmes aux ressources partagées, ainsi que le processus de mise en place des laboratoires d'innovation sur la gestion des problèmes fonciers au Niger.

Maintenant que ces résultats sont connus, il convient de les utiliser pour promouvoir une justice axée sur les personnes. Heureusement, il y a plusieurs façons de le faire.

61%

des Nigériens ont rencontré au moins un problème de justice

Les crimes/délits et les conflits fonciers sont les problèmes de justice les plus fréquemment rencontrés au Niger

73%

des personnes ayant des problèmes au Niger ont pris des mesures pour tenter de les résoudre

56%

des problèmes de justice au Niger restent non résolus

72%

des solutions sont jugées équitables



Informer les politiques de justice à l'aide de données

Le Niger est désormais l'un des pays disposant des données les plus solides sur les besoins en matière de justice. Cela sert de base à la discussion et au débat sur les priorités du système de justice. Le gouvernement, le pouvoir judiciaire, les praticiens, le monde universitaire et les justiciables peuvent utiliser les connaissances disponibles pour créer des « espaces communs » sur lesquels construire une stratégie nationale visant à améliorer l'accès à la justice et la qualité de celle-ci.

Un autre moyen d'avancer est d'identifier les domaines politiques déjà prioritaires qui peuvent bénéficier des données de la JNS. Par exemple, les données peuvent être utilisées pour rendre la nouvelle stratégie du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) plus pertinente et plus efficace.



Poursuivre la collecte de données ciblées

En outre, le Niger dispose de connaissances techniques, tant au sein du gouvernement (INS) que de la société civile, sur la manière de mener des enquêtes et des recherches pouvant garantir la poursuite de la mesure des données relatives à la justice axée sur les personnes. Cela ouvre la voie à des recherches plus ciblées sur des aspects spécifiques de la justice qui manquent et qui restent importants pour éclairer les décisions. On peut citer, par exemple : des études sur la perception qu'ont les justiciables de certains acteurs de la justice, tels que les tribunaux officiels ou les autorités traditionnelles et coutumières ; ou une analyse croisée entre les problèmes les plus couramment déclarés par les enquêtés et les dossiers des tribunaux afin d'identifier les conflits spécifiques qui ne sont pas portés devant la justice formelle.



Exploiter les données pour déplacer l'attention vers les justiciables

La promotion de l'accès à la justice est une action majeure à entreprendre pour la promotion de l'état de droit et les droits humains, mais l'approche utilisée est centrée sur les institutions et les services. Les données axées sur les personnes constituent un cadre permettant d'envisager la justice sous un angle différent, qui reconnaît l'importance des institutions formelles, mais qui place également l'attention sur les citoyens.

Par exemple, la méconnaissance des voies de recours par les justiciables a été citée comme une contrainte majeure au système de justice. Il en est de même pour l'amélioration de l'accès à la justice pour tous, qui est présentée comme un défi majeur à relever. De ce point de vue, les données sur les raisons de l'inaction peuvent compléter ce diagnostic, par exemple, en mettant l'accent sur la confiance dans le système de justice et pas seulement sur la connaissance de celui-ci .

Les données en elles-mêmes ne résoudront pas les problèmes de justice que nous observons au Niger. Les enquêtes JNS montrent l'écart de justice, mais ne le comblent pas. En revanche, le fait de disposer de données de qualité centrées sur les personnes augmente les chances de produire des politiques et des interventions qui traitent correctement les problèmes identifiés. C'est à nous tous qu'il incombe de veiller à ce que la justice soit plus accessible, de meilleure qualité et plus respectueuse de tous les Nigériens.

LES AUTEURS

Simón Díaz Pérez
Chargé des Données
et Chercheur

Hama Ali
Chargé de Recherche,
Données et MEL

CONCEPTION GRAPHIQUE

Paulina Siwicka
Designer en Communication
Visuelle





Institut de La Haye pour
l'innovation de la justice
+31 70 762 0700
info@hiil.org
www.hiil.org
dashboard.hiil.org